

Proposition de 1 % d'augmentation = 100 % de mépris

Le GES sort les violons. Les agents attendent des euros.

Deux pages de lamentations pour défendre une proposition de 1 % d'augmentation en 2027. Dans son communiqué du 7 octobre, le GES (syndicat patronal) se plaint des syndicats de salariés, distribue les leçons de responsabilité et voudrait faire passer les employeurs pour les premières victimes du blocage salarial.

Au coefficient 130, sa proposition représente 19,09 € bruts supplémentaires par mois. Voilà le prix de sa reconnaissance. Le SNEPS-CFTC est choqué par une proposition aussi méprisante, qui témoigne d'un profond manque de respect envers les agents.

Le GES s'applaudit. Les salariés paient l'addition.

Sur les quatre revalorisations de 2023 à 2026, la hausse de la grille est de 18,5 %, que le GES ne se prive d'arrondir généreusement à 20 %.

Surtout, une partie des revalorisations des premiers coefficients n'a fait que rattraper des minima conventionnels déjà dépassés par le SMIC. En août 2022, le coefficient 130 affichait encore 1 593,79 € bruts, alors que le minimum légal atteignait 1 678,95 €. Respecter le SMIC n'est pas un cadeau patronal. Encore moins un motif pour demander aux salariés de dire merci et de se taire.

La réalité est moins glorieuse que leur communiqué. Entre août 2022 et août 2026, le minimum de rémunération applicable au coefficient 130, pour un temps plein sans primes, a progressé de 13,7 %. (chiffre Insee).

Pendant ces mêmes quatre années, les prix de l'alimentation ont augmenté d'environ 15 %, ceux du gazole de 18 % et ceux du gaz de 43 %, selon les évolutions publiées par l'Insee. Des dépenses essentielles ont donc augmenté plus vite que ce minimum salarial. Sur ces postes, les agents ont perdu du terrain.

Les « 7 points de pouvoir d'achat » brandis par le GES relèvent donc au mieux du fantasme et au pire d'une méconnaissance de la réalité de la vie des salariés. Les salariés font leurs courses, règlent leurs factures et paient leurs déplacements. Ils n'ont pas besoin d'un communiqué d'autosatisfaction pour constater par eux-mêmes ce qu'il leur reste à la fin du mois.

Les salariés ne sont pas la caisse de secours des entreprises

Le GES invoque les difficultés économiques, le coût du travail et les évolutions des allègements de cotisations patronales. Mais énumérer des contraintes ne démontre pas que leur « généreuse » proposition de 1 % d'augmentation serait la seule option possible.

Si les prestations sont vendues à des prix qui ne permettent pas de rémunérer correctement les agents, c'est le modèle commercial qu'il faut revoir, et non pas demander aux salariés de le financer par la faiblesse de leurs salaires.

Aux employeurs de défendre le prix des compétences auprès des donneurs d'ordre. Aux organisations patronales d'interpeller les pouvoirs publics. Les difficultés commerciales ne doivent pas systématiquement se transformer en sacrifices salariaux.

Notre travail fait vivre les entreprises. Il doit aussi nous permettre de vivre dignement.

Le dialogue social n'est pas la soumission syndicale

Le GES s'indigne des actions envisagées sur les accords de temps de travail, particulièrement lorsqu'elles concernent l'entreprise de son négociateur. Il explique même que la présence d'un chef d'entreprise à la table des discussions serait une marque de respect.

Le respect ne se mesure pas au titre de celui qui s'assoit autour de la table. Il se mesure au contenu des propositions qu'il apporte.

Un mandat patronal ne donne pas davantage droit à une immunité sociale. Défendre une politique de blocage salarial expose à une réponse syndicale. Nous n'examinerons pas les dénonciations d'accords en fonction de la susceptibilité du GES mais en fonction de critères sociaux.

D'ailleurs, le GES a lui-même participé, en novembre 2020, à la dénonciation des dispositions relatives à la prime annuelle de sûreté aéroportuaire pour en renégocier les conditions. Lorsqu'il utilise cet outil, il négocie. Lorsque les salariés l'envisagent, ils deviendraient irresponsables ? Cette indignation à géométrie variable ne trompe personne.

Quant aux heures supplémentaires, présentées comme un moyen d'améliorer les revenus sans rechercher un second employeur, l'argument est révélateur. Faute de mieux payer le travail, les agents n'auraient qu'à travailler davantage. Nous demandons une revalorisation des salaires, pas une rallonge à l'épuisement.

La démotivation aussi a un coût

Le GES sait compter le coût d'une augmentation. Qu'il compte aussi celui d'un agent expérimenté qui part, d'un recrutement qui échoue et d'un client qui commence à douter.

En persistant dans cette politique, il prend le risque d'aggraver la démotivation, de décourager les candidats et de fragiliser les équipes. Des remplacements répétés, une perte de connaissance des sites et une moindre stabilité peuvent finir par peser sur la continuité des prestations et la satisfaction des clients.

Les donneurs d'ordre ne resteront pas nécessairement indifférents aux conséquences d'un secteur qui ne parvient plus à fidéliser ses salariés.

On ne peut pas vendre de l'engagement aux clients et servir du mépris aux agents. Leur conscience professionnelle n'est pas une réserve de trésorerie.

La responsabilité, c'est maintenant. Les augmentations aussi.

Le GES propose une conférence sociale et invite à sortir du seul débat sur le pourcentage d'augmentation. Mais déplacer la discussion ne règle pas le désaccord. Une conférence sociale ne doit pas devenir une salle d'attente salariale.

Le SNEPS-CFTC exige l'abandon de cette proposition de 1 %, une véritable négociation sur la revendication commune de 10 % et une revalorisation des accessoires de salaire, notamment pour le travail de nuit et du dimanche. Les compétences, les responsabilités et les contraintes de nos métiers doivent enfin trouver une traduction sur les fiches de paie.

Nous appelons le GES à assumer ses responsabilités. Ce n'est pas aux salariés de s'excuser d'exiger une rémunération décente. C'est aux représentants patronaux de sortir du blocage.

L'intersyndicale n'a pas vocation à accompagner le mépris. Elle est là pour le combattre.

Les violons peuvent retourner dans leur étui. Place aux augmentations.